



CTE - 023M
C.P. – Cible de
réduction d'émissions
de gaz à effet de serre
du Québec pour 2030
DEUXIÈME
VERSION RÉVISÉE

**Consultations particulières sur le document intitulé
« Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030 »**

Présenté à la Commission des transports et de l'environnement
le 21 octobre 2015

Représentants :

Martin Imbleau

Vice-président, Développement de l'entreprise et énergies renouvelables, Gaz Métro
Président, conseil d'administration, Écotech Québec

Denis Leclerc

Président et chef de la direction, Écotech Québec

Guy Drouin

Président, Biothermica Carbone Inc

Jean Nolet

Président-directeur général, Coop Carbone

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	3
Avant-propos.....	4
Les technologies propres	5
Les crédits compensatoires	6
Accroître le nombre de protocoles ou encore les bonifier	7
Soutenir des projets de réductions québécois	9
Les gaz à effet de serre ne connaissent pas de frontière	11
Une démarche à privilégier	13
Faire appel à l’expertise existante, l’aiguiller et la valoriser	13
Au-delà de 2020 : mieux communiquer la volonté gouvernementale au milieu financier	14
Cohérence des actions gouvernementales : une nécessité	15
Conclusion: la cible 2030, un outil de développement économique	15

SOMMAIRE

Écotech Québec salue l'initiative des consultations sur la prochaine cible de réduction des gaz à effets de serre (GES) pour 2030 et souhaite mettre davantage à contribution les entreprises innovantes d'ici pour aider le Québec à atteindre la cible de réduction de GES à l'horizon 2030. Pour ce faire, Écotech Québec recommande que le gouvernement :

1. Reconnaisse le secteur des technologies propres comme étant un catalyseur de solutions pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux
2. Accélère le développement de nouveaux protocoles de crédits compensatoires favorisant les créneaux technologiques québécois
3. Soutienne la mise en place de structures d'agrégation permettant aux petits projets d'accéder à des économies d'échelles facilitant leur entrée sur le marché du carbone
4. Permette que la couverture maximale des GES par les crédits compensatoires soit augmentée à plus de 8 % des émissions d'un établissement assujetti pour la prochaine période 2020-2030
5. Soutienne, en collaboration avec les entrepreneurs, dès à présent des projets de réduction québécois qui peuvent générer des crédits compensatoires à court terme
6. Facilite l'harmonisation des protocoles et le positionnement des filières industrielles québécoises avec la Californie et l'Ontario afin de maximiser l'exportation et la création de richesse au Québec
7. Poursuivre la conclusion d'ententes de partenariat avec d'autres marchés de carbone ou gouvernements étrangers afin d'accroître le potentiel de génération de crédits compensatoires ailleurs qu'au Québec et permettre aux entreprises du Québec d'amortir sur un marché plus important que le Québec les importants investissements en R-D qu'elles réalisent pour développer les technologies propres réduisant les GES
8. Initie les démarches nécessaires pour reconnaître de nouveaux crédits générés par des projets ayant un contenu québécois et provenant de programmes réglementés par un autre gouvernement, bien encadrés par des normes rigoureuses.
9. Mette en place des tables interministérielles par protocole/filière industrielle afin d'accélérer la mise en œuvre de projets de réduction spécifique d'entrepreneurs québécois de technologies propres permettant de rapidement générer des réductions appuyés par des plans d'affaires maximisant les retombées pour l'économie du Québec
10. Accroisse les ressources techniques et financières du MDDELCC en allouant des budgets provenant du Fonds Vert pour la mise en œuvre rapide de protocoles
11. Envisage la création d'un groupe de travail dont le mandat serait de déterminer des pistes d'action qui permettraient d'assurer le développement du secteur des technologies propres au Québec dans le but d'en faire un secteur stratégique de la nouvelle économie du Québec
12. Communique clairement sa volonté d'utiliser le SPEDE pour l'atteinte de ses objectifs notamment aux différentes institutions financières québécoises

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec rassemble l'ensemble des décideurs du secteur provenant des quatre coins du Québec, soit les entreprises innovantes, les centres de recherche et de développement et de transfert technologique, les grandes entreprises utilisatrices, les milieux financiers, les institutions d'enseignement et de formation, les centrales syndicales, les associations industrielles et regroupements en technologies propres. Elle compte plus de 140 membres à l'échelle du Québec dont la majorité est des PME participant à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Écotech Québec poursuit un double mandat :

- Influencer les décideurs publics et privés pour que les conditions soient les plus propices au Québec pour le développement technologique, le financement des projets et des entreprises en technologies propres, la commercialisation des innovations ici et à l'international;
- Propulser les entreprises technologiques pour qu'elles atteignent leur plein potentiel en les appuyant dans le développement de partenariats technologiques, commerciaux et financiers.

Or, le gouvernement du Québec vient d'annoncer des consultations pour prochaine sa cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2030 qu'il établit à 37,5 % sous le niveau de 1990¹. Écotech Québec est d'avis que le secteur des technologies propres sera un acteur important dans l'atteinte de la cible gouvernementale, tout en permettant la création de nombreux emplois dans un secteur en pleine expansion tant au niveau national qu'international.

Pour atteindre cette cible, le gouvernement propose différentes stratégies de réduction des émissions de GES pour chacun des secteurs économiques et les moyens pour les atteindre. Il définit le rôle fondamental que le marché du carbone est appelé à jouer afin de permettre l'atteinte de ses objectifs de réduction. Il entend favoriser l'émergence d'un secteur des technologies propres fort, compétitif et nécessairement axé vers l'exportation compte tenu du marché québécois limité.

Écotech Québec salue l'initiative des consultations sur la prochaine cible de réduction des gaz à effets de serre (GES) pour 2030. L'atteinte de la cible 2020 constitue déjà un défi. Par conséquent, l'atteinte de la cible recommandée de 37,5% pour 2030 est ambitieuse compte tenu du contexte actuel du marché du carbone québécois et des moyens consacrés. Écotech Québec ne remet pas en question le niveau de la cible, car elle est plutôt concernée par le plan d'actions qui permettra la Québec de l'atteindre.

À cet effet, Écotech Québec souhaite mettre davantage à contribution les entreprises innovantes d'ici pour aider le Québec à atteindre la cible de réduction de GES à l'horizon 2030.

¹ MDDELCC (2015). *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030 – Document de consultation*, Québec : Le Ministère.

Ce défi doit être considéré comme un puissant levier de développement économique générant de la richesse. Il est essentiel de reconnaître et d'appuyer le secteur des technologies propres comme un catalyseur de solutions dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux. De plus, il est important de mettre de l'avant le rôle des crédits compensatoires dans le développement et le renforcement des technologies propres tout en accélérant les investissements dans le développement de projets innovants. Le tout aura un effet bénéfique sur la croissance des entreprises du Québec qui offrent des solutions à valeur ajoutée tout en diminuant les impacts environnementaux néfastes.

Enfin, Ecotech Québec salue la vision du gouvernement du Québec qui a su mettre en place avant la majorité des juridictions canadiennes et américaines un marché de carbone avec la Californie, ce qui procure déjà un avantage indéniable pour le développement de notre secteur des technologies propres. Le savoir-faire aux niveaux technique, financier et commercial déjà acquis par notre secteur ainsi que les opportunités d'affaires en voie de développement nous place dans une position enviable par rapport à la compétition. Il importe de ne pas perdre cette position de leader en agissant avec rapidité pour saisir toutes les opportunités que le marché du carbone recèle. Le gouvernement du Québec est appelé à jouer un rôle crucial à cet effet et les recommandations qui suivent lui permettront d'appuyer le secteur des technologies propres pour en assurer son plein potentiel de développement.

LES TECHNOLOGIES PROPRES

Les technologies propres – également appelées éco-activités, éco-innovations, éco-technologies ou ecotechs – englobent les produits, services, procédés et systèmes qui permettent à son utilisateur d'obtenir une valeur ajoutée tout en diminuant les impacts environnementaux néfastes, soit directement ou ailleurs dans diverses chaînes de valeur. Elles représentent une grande diversité de sous-secteurs dont l'importance est maintenant largement reconnue. Les entreprises qui composent ce secteur sont donc au cœur de la transition vers une économie verte.

« En tout juste une décennie, les technologies propres sont devenues un marché majeur à l'échelle mondiale, et on estime que 6 400 milliards de dollars seront investis dans les pays en développement au cours des dix prochaines années. Selon le rapport, sur l'ensemble du marché des pays en développement, quelque 1 600 milliards de dollars seront accessibles aux PME. » – La Banque mondiale²

Le secteur des technologies propres est en effervescence et en forte progression tant sur le plan de l'offre que de la demande, et ce, à l'échelle mondiale. Si 6 400 milliards de dollars sont estimés pour les pays en développement, imaginons le montant total en incluant la demande de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Océanie...

Le Québec dispose d'atouts considérables qui pourraient lui permettre de se positionner favorablement dans ce créneau en croissance rapide. Le Québec est fort d'une importante activité de recherche et de développement, de même que d'un bassin d'entrepreneurs créatifs.

² Banque mondiale (2014). *Développer des industries vertes compétitives : l'aubaine des technologies climatiques propres pour les pays en développement*, Washington, DC : info DEV Growing Innovation, Groupe de la Banque mondiale. <http://www.banque mondiale.org/fr/news/feature/2014/09/24/new-report-identifies-major-clean-tech-market-opportunity-for-small-businesses-in-developing-countries>

Les quelque 500 entreprises québécoises, représentant 30 000 emplois dans le secteur des technologies propres, ont réussi à doter le Québec d'une expertise enviable dans des filières comme la biomasse et les matières résiduelles, l'efficacité énergétique, l'écomobilité, le traitement des sols contaminés, ainsi que le traitement et la purification de l'eau³.

Parmi les retombées associées au dynamisme du secteur, il faut noter la création d'entreprises technologiques et d'emplois hautement qualifiés, l'amélioration de la compétitivité de tous les secteurs d'activités, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les changements climatiques. Cette lutte devrait et doit constituer un puissant levier de développement économique susceptible de générer de la richesse et de créer des emplois « verts » de qualité.

Le Québec est un précurseur dans la lutte contre les changements climatiques avec son adhésion au marché du carbone avec la Californie. Son leadership et son avance stratégique sont indéniables dans la nouvelle économie axée vers une décarbonisation de nos sociétés. La lutte contre les changements climatiques est considérée par plusieurs experts comme un moteur de développement économique durable. Le leadership du Québec pourrait ainsi offrir un rayonnement plus important au secteur des technologies propres tant au Canada qu'à l'international. Enfin, le secteur souhaite saisir les occasions d'affaires qui en découlent afin de générer des retombées économiques nécessaires à la création de richesse.

Plusieurs entreprises d'ici ont déjà saisi le potentiel économique que représente la lutte contre les changements climatiques et espèrent un accroissement de la demande. Ils souhaitent une action beaucoup plus rapide de la part du Gouvernement pour adopter de nouvelles mesures telles que l'amélioration de protocoles existants ou le développement de nouveaux protocoles de crédits compensatoires qui pourraient s'appliquer à l'extérieur du WCI et à l'international.

LES CRÉDITS COMPENSATOIRES

L'objectif gouvernemental de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être atteint par l'entremise du mécanisme du système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE). Le SPEDE prévoit que les organisations œuvrant dans des secteurs d'activités couverts et dépassant le seuil réglementaire de 25 000 tonnes de CO₂ peuvent acheter des crédits de carbone sur le marché de carbone provenant de projets de crédits compensatoires qui rencontrent toutes les normes réglementaires requises, ces normes étant fixées dans les différents protocoles du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RSPEDE).

Les crédits compensatoires proviennent de projets⁴ de réduction de GES enregistrés selon des règles strictes édictées dans un protocole particulier. Le Québec a seulement adopté, jusqu'à maintenant, trois (3) protocoles de crédits compensatoires dans sa réglementation alors que la Californie en a déjà adopté six (6) et que d'autres protocoles sont sous étude. Ces crédits peuvent être utilisés par un émetteur assujéti pour respecter ses obligations de réduction de

³ http://ecotechquebec.com/documents/files/Etudes_memoires/eetude-technologies-propres-ecotech-quebec-sommaire-2012.pdf

⁴ Les projets compensatoires sont des projets de réduction d'émissions de GES réalisés dans les entreprises d'un secteur d'activité non couvert par la réglementation.

GES, en plus de ses propres réductions ou de l'achat de droits d'émissions auprès du gouvernement lors d'encans trimestriels de vente tenus à cet effet. La Californie examine déjà d'autres protocoles de crédits compensatoires pour son propre territoire et pour l'international.

Essentiellement, sont admissibles en tant que projets de crédits compensatoires au Québec, les projets qui satisfont aux conditions réglementaires de l'un ou l'autre des protocoles suivants :

- Protocole 1 Recouvrement d'une fausse à lisier - Destruction du CH₄;
- Protocole 2 Lieux d'enfouissement dont la capacité est inférieure à 400 000 tonnes – Destruction du CH₄;
- Protocole 3 Destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) contenues dans des mousses isolantes provenant d'appareils de réfrigération et de congélation.

Ces trois protocoles couvrent des secteurs non couverts par le SPEDE : l'agriculture, les matières résiduelles et les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO). Malheureusement, les protocoles 1 et 2 sont appelés à ne produire que de très faibles quantités de crédits compensatoires.

Accroître le nombre de protocoles ou encore les bonifier

Au-delà de ces trois protocoles, il est essentiel de permettre à des entreprises innovantes d'ici de générer des réductions d'émissions de GES dans les secteurs non-couverts par le SPEDE, de les valoriser sous la forme de crédits compensatoires afin de pouvoir, par la suite, les vendre sur le marché réglementé du carbone. À cet égard, Écotech Québec salue les dernières annonces du gouvernement du Québec portant sur une collaboration avec l'Ontario pour développer de nouveaux protocoles. Inversement, un vaste éventail d'entreprises à la fine pointe des technologies propres n'attendent que de nouveaux protocoles pour accroître leur croissance, tant sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

Ce développement de nouveaux protocoles admissibles pourrait, en premier lieu, cibler des secteurs aux niveaux d'émission importants, caractérisés par des activités d'envergure, mais plus facilement répliquables (par exemple l'agriculture ou le secteur minier), ce qui permettrait de renforcer des filières québécoises spécifiques. Le regroupement des parties prenantes par secteur d'activité pourrait ainsi favoriser la concertation, l'établissement d'objectifs et la gestion des programmes d'agrégation des réductions obtenues.

En effet, en raison des coûts importants liés à la certification et à la commercialisation des crédits compensatoires, des structures d'agrégation doivent être mises en place dans le but de permettre aux petits projets d'accéder à des économies d'échelle facilitant leur entrée sur le marché du carbone. Cette agrégation est importante d'autant plus que la répartition et la nature des émissions de GES au Québec font en sorte que la majorité des projets de réductions d'émissions sont généralement petits⁵. Il est donc crucial de faciliter l'agrégation de projets, pas seulement au niveau de l'enregistrement et de la validation des projets d'agrégation, mais également au stade de la vérification des réductions d'émissions.

⁵ EcoRessources (2012). *Évaluation du potentiel de génération de crédits compensatoires pour les secteurs prioritaires au Québec*. Étude commandée par le MDEIE, Québec.

À l'heure actuelle, la Californie avec lequel le marché québécois est lié, génère des crédits en plus grande quantité qu'au Québec, notamment parce qu'il offre davantage de protocoles de crédits compensatoires développés sur mesure pour les projets d'innovation des entreprises californiennes qui peuvent se réaliser sur l'ensemble du territoire américain. D'après les registres, la Californie (près de cinq fois la population du Québec) a octroyé 24 Mt de crédits compensatoires, alors que le Québec en a octroyé 161 kt, soit 150 fois moins. C'est donc le secteur des technologies propres californien qui en bénéficie le plus. Chaque protocole permet de développer et de catalyser un secteur industriel spécifique en implantant des technologies propres génératrices d'investissements et d'emplois spécialisés.

Par ailleurs, en vertu de l'article 20 du règlement concernant le SPEDE⁶, la quantité totale de crédits compensatoires que l'émetteur peut utiliser, pour la couverture des émissions de GES d'un établissement assujéti, ne peut excéder 8 % des émissions de GES à couvrir pour la période de conformité. Il faut se rappeler que le marché du carbone est en très grande partie contrôlé par le gouvernement qui met en marché plus de 90 % des unités d'émissions par un système d'encan. Pour la prochaine période visée, soit 2020-2030, il serait opportun d'envisager que la couverture par des crédits compensatoires puisse dépasser le niveau actuel de 8%, ce qui inciterait la mise en place de nouveaux protocoles, créant du même coup de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises innovantes du Québec.

L'Ontario annonçait en avril dernier son intention de se joindre au marché du carbone Québec-Californie. Aussi, Écotech Québec profite de l'occasion pour saluer la récente signature d'un protocole d'entente entre les gouvernements du Québec et de l'Ontario concernant des actions concertées sur les changements climatiques et les mécanismes de marchés⁷.

Écotech Québec recommande que le gouvernement :

1. Reconnaisse le secteur des technologies propres comme étant un catalyseur de solutions pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux ;
2. Accélère le développement de nouveaux protocoles de crédits compensatoires favorisant les créneaux technologiques québécois;
3. Soutienne la mise en place de structures d'agrégation permettant aux petits projets d'accéder à des économies d'échelles facilitant leur entrée sur le marché du carbone;
4. Permette que la couverture maximale des GES par les crédits compensatoires soit augmentée à plus de 8 % des émissions d'un établissement assujéti pour la prochaine période 2020-2030.

⁶ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R46_1.HTM

⁷ <https://news.ontario.ca/opo/fr/2015/10/protocole-dentente-entre-le-gouvernement-de-lontario-et-le-gouvernement-du-quebec-concernant-les-actio.html#>

Soutenir des projets de réductions québécois

À l'instar de la Californie, il est primordial que les protocoles soient élaborés avec les promoteurs de projets de réduction, qu'ils puissent évoluer dans le temps et, lorsque possible, faire l'objet d'un meilleur contrôle. À titre d'exemple, il serait pertinent d'ajouter les HFC au protocole 3 et, en parallèle, travailler à l'ajout des appareils de froid sur la liste de produits assujettis à la responsabilité élargie des producteurs (REP)⁸ permettant d'offrir une solution complète dans la gestion, entre autres, des appareils de froid. De plus, chaque protocole devrait être accompagné d'études économiques permettant de maximiser les modèles d'affaires correspondants aux filières technologiques développées et rendre ces protocoles viables. Sans nouveaux protocoles, les achats de crédits compensatoires par les émetteurs québécois se font en Californie et les investissements aussi.

Bien que l'atteinte de la cible recommandée de 37,5% soit ambitieuse et que l'on assiste déjà à l'achat, par des entreprises d'ici, de crédits compensatoires californiens, il est nécessaire de soutenir dès à présent des projets de réduction québécois.

Des projets d'ici pourraient générer des crédits compensatoires en 2015-2016, mais ne trouvant pas suffisamment de crédits québécois, des émetteurs québécois assujettis ont commencé à acheter des crédits compensatoires sur le marché californien illustrant cette fuite des capitaux. Il faudrait élargir les possibilités en se concentrant sur des projets associés à la réalité québécoise.

Un premier exemple serait dans le secteur de la gestion et de la valorisation des matières résiduelles. Les projets permettant l'évitement de l'enfouissement des matières résiduelles et la valorisation des produits (soit en vapeur, en biométhanol, ou autre) devraient être considérés. Ces projets permettraient des réductions d'émissions de GES par l'évitement de l'enfouissement, mais aussi permettraient des réductions d'émissions lors de l'utilisation des produits en déplaçant des carburants et combustibles (cette dernière portion n'étant pas créditable).

Par ailleurs, une filière existante pourrait être bonifiée (halocarbures) et une autre, développée (lutte à la tordeuse des bourgeons d'épinette).

Filière de la gestion optimale des halocarbures

Une gestion optimale des halocarbures contribuerait à l'atteinte des objectifs de 2020 et de 2030. Cette gestion optimale passe notamment par l'ajout des HFC et des HCFC des appareils froids d'origine domestique à l'intérieur du protocole 3, mais également par la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur les appareils froids, par l'ajout de protocoles pour le remplacement, la prévention et la détection de fuites d'halocarbures, l'harmonisation des normes environnementales avec la Californie. À ces éléments s'ajoute la reconnaissance des réductions générées aux États-Unis ou dans d'autres pays par les entreprises québécoises. Cela générerait des retombées durables pour le Québec.

Ces actions permettraient, à très court terme, de générer des investissements de plus de 7,5 M\$, de créer une centaine emplois et surtout d'éviter des émissions de GES au Québec d'au

⁸ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reglement/recup-valor-entrepr/faq.htm>

moins 500 000 TM CO₂eq /an. Dans l'état actuel du protocole 3, cette filière n'est pas viable puisqu'elle ne génère que 220 000 TM CO₂eq /an de crédits compensatoires⁹ (WCI) pour les émetteurs québécois correspondant à des revenus pour la filière d'environ 1,1 M\$ par année. En modifiant le protocole pour y ajouter les HFC et HCFC, le nombre de crédits compensatoires disponibles pour nos grands émetteurs pourrait facilement doubler à 300 000 TM CO₂eq /an représentant pour la filière 11,2M\$ de revenus d'ici 2020. Ces quantités sont basées uniquement sur le potentiel québécois. Comme le protocole 3 est valide pour tout le Canada, le potentiel pourrait être multiplié par 4 en plus des retombées associées à l'exportation hors Québec du savoir-faire et des technologies propres du Québec.

Filière de la lutte à la tordeuse des bourgeons d'épinette(TBE)

Il faut reconnaître l'impact de la tordeuse des bourgeons d'épinette (TBE) sur le PACC et la contribution importante que pourrait avoir l'intégration d'un protocole sur la lutte à la TBE. Rappels que l'épidémie de la TBE a débuté en 1992 et s'est propagée à plusieurs régions du Québec¹⁰. La Colombie-Britannique, aux prises avec un problème similaire avec le dendroctone du pin (*pine beetle*), a mis en place via le *Pacific Carbon Trust* (PCT) une série d'occasions d'investissements pour des solutions innovantes à l'épidémie admissible au marché carbone.

Il est possible de saisir dès maintenant l'occasion de favoriser la mise en œuvre d'une filière structurante dans ce secteur permettant d'accroître nos interventions dans la forêt tant publique que privée. Ce secteur est générateur de crédits compensatoires à faible coût et pourrait constituer une source de financement importante pour le secteur forestier. Cependant il importe de favoriser un comité de travail interministériel dès maintenant considérant les échéances associées à l'opérationnalisation d'une telle filière. Des experts évaluent, à l'heure actuelle, que la création d'un tel protocole pourrait générer une filière technologique nécessitant des investissements de 10 M\$ et la création de plus vingtaine d'emplois spécialisés. À cela s'ajoute plusieurs centaines d'emplois forestiers pourraient en découler par les interventions de récolte de bois affecté par la tordeuse, des projets de réhabilitation et de reforestation. Le tout pourrait être financé en partie par le marché du carbone. Il s'agit de projets structurants pour le Québec considérant les moyens financiers additionnels créés. En intégrant un protocole sur la lutte à la TBE, il serait possible de générer de 60 000 à 250 000 TM CO₂eq /an de réductions à un coût inférieur à 10 \$/ TM CO₂eq.

Enfin, au-delà du développement de nouveaux protocoles, il faudra viser l'harmonisation des protocoles et le positionnement des filières industrielles avec la Californie et l'Ontario afin de maximiser l'exportation et la création de richesse au Québec. À titre d'exemple, la version québécoise du protocole sur la destruction des halocarbures a nécessité 2 ans avant que les réfrigérants ne soient admissibles à des crédits compensatoires comme la Californie, réduisant ainsi le potentiel de réduction au Québec. Une harmonisation dès le départ aurait contribué au développement de la filière québécoise. Par ailleurs, la version californienne de ce protocole n'autorise toujours pas la destruction des halocarbures hors États-Unis alors que celle du Québec permet la destruction dans les deux pays. Cette restriction ne permet pas au Québec de développer sa filière industrielle puisque la taille du marché québécois peut difficilement soutenir son implantation.

⁹ Sur le marché de la Western Climate Initiative (WCI)

¹⁰ <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/protection/TBE.jsp>

Écotech Québec recommande que le gouvernement :

5. Soutienne, en collaboration avec les entrepreneurs, dès à présent des projets de réduction québécois qui peuvent générer des crédits compensatoires à court terme:
 - Ajouter les HCF et les HCFC au protocole 3 afin d’avoir une gestion optimale des halocarbures tout en ajoutant les appareils de froid sur la liste des produits assujettis à la responsabilité élargie des producteurs (REP);
 - Élaborer un protocole lié à la tordeuse des bourgeons d’épinettes avec les principaux intervenants;
 - Autres protocoles en foresterie;
 - Réduction des émissions de méthane issues de la fermentation entérique des aliments chez les bovins;
 - Protocole de crédits compensatoires portant sur la réduction de la consommation de carburant dans le secteur maritime (p. ex. conversion diesel vers le gaz naturel liquéfié)
 - Protocole de crédits compensatoires pour la réduction des émissions de N₂O issues de l’utilisation des engrais azotés en agriculture
 - Réduction des fuites de réfrigérants dans les arénas, supermarchés et autres entrepôts réfrigérés
 - Protocole sur l’utilisation des matières résiduelles pour la production de carburants liquides de transports et produits chimiques renouvelables

6. Facilite l’harmonisation des protocoles et le positionnement des filières industrielles québécoises avec la Californie et l’Ontario afin de maximiser l’exportation et la création de richesse au Québec.

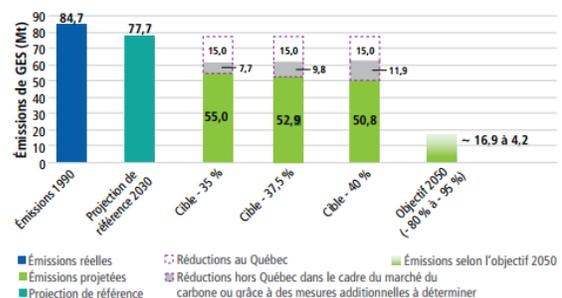
LES GAZ À EFFET DE SERRE NE CONNAISSENT PAS DE FRONTIÈRE

À l’heure actuelle, le Québec peut acheter des crédits compensatoires de la Californie et vice-versa en vertu de la liaison de chacun des marchés du carbone. Cette liaison donne plus de liquidité au marché et favorise les entreprises qui développent des technologies de réduction des GES. Au-delà de l’achat, il faut être également en mesure de réaliser des projets de réduction de GES hors Québec, voire à l’échelle canadienne, à l’instar de ce que permet la Californie.

Plus encore, il est nécessaire de viser d’autres marchés internationaux pour la production et l’échange de crédits compensatoires générés par des technologies mises au point au Québec afin d’en amortir le coût de leur développement.

Le document de consultation du gouvernement du Québec sur la cible de réduction des GES pour 2030 prévoit que 9,8 millions de tonnes par année (figure ci-contre¹¹) de crédits compensatoires devront provenir de réductions hors Québec dans le

Figure 6 : Scénarios de réduction des émissions de GES en 2030 en fonction des différents cibles



¹¹ MDDELCC (2015).Op. Cit. p. 33

cadre du marché du carbone ou grâce à des mesures additionnelles à déterminer. Pour ce faire, il est essentiel que le gouvernement mette en place les ententes et les mécanismes permettant de lier notre marché du carbone avec d'autres marchés.

Le Québec prend déjà une bonne direction dans ce sens par l'adoption éventuelle du protocole de méthane minier qui prévoit que les crédits compensatoires générés ailleurs au Canada par la destruction du méthane d'une mine de charbon soient reconnus au Québec. De son côté, la Californie, lors de l'adoption de son propre protocole de méthane minier, reconnaît que les crédits générés dans les mines de charbon sur tout le territoire américain soient éligibles comme crédits compensatoires. La Californie est aussi en train de conclure avec le Mexique une entente de liaison de leurs marchés de carbone.

Rappelons que l'article 46.14 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) chapitre Q2 stipule que :

« Le ministre peut, conformément à la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) ou à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), conclure une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation afin de réaliser l'harmonisation et l'intégration de systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Une telle entente peut notamment prévoir:

- la reconnaissance mutuelle des droits d'émission accordés conformément aux différents systèmes et leur correspondance;
- la consolidation de registres;
- la reconnaissance mutuelle des décisions prises par les autorités compétentes relativement à la suspension, la reprise ou l'annulation de droits d'émission.

Le gouvernement peut, par règlement, prendre les mesures nécessaires pour donner effet à une entente conclue en vertu du présent article. »

À l'instar de la Californie qui se penche en ce moment sur la possibilité d'inclure les réductions provenant de forêts tropicales¹² provenant de programmes sub-nationaux et en s'appuyant sur l'article 46.14, le gouvernement du Québec pourrait reconnaître, comme crédits compensatoires éligibles dans son propre marché, des projets de réduction de GES provenant de programmes réglementés par un autre gouvernement et qui seraient encadrés par des normes rigoureuses, permettant ainsi aux entreprises de technologies du Québec ayant développé des technologies appropriées de se déployer sur le marché international, d'y investir et de ramener d'importantes quantités de crédits compensatoires dont le Québec a besoin pour rencontrer sa cible de réduction des GES de 2030. Il pourrait aussi négocier et conclure des ententes avec d'autres pays ou gouvernements qui mettent actuellement en place des marchés de carbone, dans le secteur du méthane minier notamment qui représente d'importantes opportunités.

Déjà un projet nécessitant des investissements de 15 millions de dollars américains et pouvant générer quelque 750 000 crédits compensatoires pourraient rapidement être mise en place dans une juridiction à l'étranger où un de nos grands émetteurs possède des installations qui génèrent d'importantes émissions de GES. Ainsi, ces réductions seraient rapatriées sous forme

¹² <http://www.arb.ca.gov/lispub/rss/displaypost.php?pno=8930>

de crédits compensatoires permettant de rencontrer au Québec ses propres objectifs de réduction.

Le gouvernement pourrait donc favoriser la mise en place par des entreprises du Québec de projet de réductions de GES à l'extérieur du Québec et favoriser l'investissement, le développement de technologies et la création d'emploi, tout en favorisant ainsi une meilleure liquidité du marché de carbone et de meilleurs prix pour les crédits de carbone. En somme, une meilleure compétitivité de nos grands émetteurs industriels.

À cet effet, Écotech Québec désire saluer la récente collaboration entre le gouvernement du Québec et celui de l'Ontario en vue de développer de nouveaux protocoles qui pourront être situés sur l'ensemble du territoire canadien.

Écotech Québec recommande que le gouvernement :

7. Poursuivre la conclusion d'ententes de partenariat avec d'autres marchés de carbone ou gouvernements étrangers afin d'accroître le potentiel de génération de crédits compensatoires ailleurs qu'au Québec et permettre aux entreprises du Québec d'amortir sur un marché plus important que le Québec les importants investissements en R-D qu'elles réalisent pour développer les technologies propres réduisant les GES;
8. Initie les démarches nécessaires pour reconnaître de nouveaux crédits générés par des projets ayant un contenu québécois et provenant de programmes réglementés par un autre gouvernement, bien encadrés par des normes rigoureuses.

UNE DÉMARCHE À PRIVILÉGIER

Écotech Québec est d'avis qu'il est nécessaire d'intégrer, dans la démarche d'élaboration de protocoles, les principaux intervenants qui seront appelés à mettre en œuvre les projets de réduction et qui soumettront leurs rapports de vérification issus des protocoles. Le MDDELCC doit profiter de l'expertise et des ressources externes à son organisation. L'expérience de la Californie ainsi que du MDP démontre clairement que l'implication active des différentes parties prenantes dans le processus de proposition et de développement de protocoles facilite et accélère leur adoption.

Par ailleurs, la mise en place d'un groupe de travail dont le mandat serait de déterminer des pistes d'action assurant le développement des technologies propres dans le but d'en faire un secteur stratégique de la nouvelle économie du Québec apparaît une avenue intéressante.

Faire appel à l'expertise existante, l'aiguiller et la valoriser

Il faut reconnaître l'expertise des entreprises innovantes du Québec et établir un dialogue directement avec elles afin d'accélérer la mise en place des projets et surtout de saisir les modèles d'affaires qui sous-tendent les protocoles. Chaque protocole devrait avoir son plan d'affaires quantifiant les bénéfices pour le Québec ainsi que les conditions nécessaires à son succès. C'est la recette qui a été utilisée par la Californie. Pourquoi ne pas l'adopter ici même ?

De plus, il est impératif de favoriser l'accès à un guichet unique aux entrepreneurs afin qu'ils puissent réaliser les représentations nécessaires pour implanter le projet de réduction et éviter un processus lourd et inefficace. Plusieurs ministères sont impliqués ou encore des directions du MDDELCC faisant en sorte que les entrepreneurs s'y retrouvent difficilement. Sans signaux clairs, le contexte d'affaires n'est pas prévisible pour les entrepreneurs et leur modèle d'affaires.

Ceci dit, si l'on souhaite coordonner de façon efficace la progression d'une économie verte et de la lutte aux changements climatiques, compte tenu du grand nombre de ministères et d'intervenants publics impliqués, il serait pertinent d'envisager la création d'un groupe de travail, similaire à celui annoncé dans le Budget du Québec 2015 pour le secteur des sciences de la vie. Ce groupe aurait le mandat de déterminer des pistes d'action qui permettraient d'assurer le développement de ce secteur au Québec dans le but d'en faire un secteur stratégique de la nouvelle économie du Québec.

Écotech Québec recommande que le gouvernement :

9. Mette en place des tables interministérielles par protocole/filière industrielle afin d'accélérer la mise en œuvre de projets de réduction spécifique d'entrepreneurs québécois de technologies propres permettant de rapidement générer des réductions appuyés par des plans d'affaires maximisant les retombées pour l'économie du Québec;
10. Accroisse les ressources techniques et financières du MDDELCC en allouant des budgets provenant du Fonds Vert pour la mise en œuvre rapide de protocoles;
11. Envisage la création d'un groupe de travail dont le mandat serait de déterminer des pistes d'action qui permettraient d'assurer le développement du secteur des technologies propres au Québec dans le but d'en faire un secteur stratégique de la nouvelle économie du Québec.

Au-delà de 2020 : mieux communiquer la volonté gouvernementale au milieu financier

À ce jour, une très faible quantité de crédits compensatoires ont été générés par des entreprises du Québec tant sur les marchés québécois et californiens. Tel qu'indiqué précédemment, cette situation s'explique par le fait qu'il existe encore peu de protocoles d'enregistrement de crédits compensatoires en vigueur. On peut comprendre également qu'un nombre très limité d'entreprises privées du secteur des technologies propres souhaitent prendre un risque.

Malgré le fait qu'il n'y ait pas d'échéance dite légale au SPEDE, les institutions financières ne considèrent pas avoir suffisamment de garanties sur la poursuite du système. Ceci rend difficile, voire souvent impossible, de financer un projet à plus long terme, car la période d'amortissement de la dette est inférieure à cinq ans. Une meilleure communication de la volonté gouvernementale devrait être réalisée auprès des institutions financières afin de les

rassurer sur le cadre légal du SPEDE, d'autant que l'article 38 précise une période au-delà de 2020¹³.

Écotech Québec recommande que le gouvernement :

12. Communique clairement sa volonté d'utiliser le SPEDE pour l'atteinte de ses objectifs notamment aux différentes institutions financières québécoises.

Cohérence des actions gouvernementales : une nécessité

Les technologies propres constituent une pierre angulaire des différents projets prioritaires ou encore stratégies gouvernementales du gouvernement du Québec : Lutte aux changements climatiques, Stratégie maritime, Plan nord, Stratégie énergétique, Stratégie québécoise de l'eau, Stratégie gouvernementale de développement durable, Plan d'action sur l'électrification des transports, futur Plan d'action 2021-2030 sur les changements climatiques.

Écotech Québec est d'avis que la démarche actuelle visant à identifier la cible de réduction des GES pour 2030 ne pourra pleinement jouer son rôle que si elle s'inscrit de façon cohérente dans les autres stratégies et politiques gouvernementales actuelles et en cours d'élaboration.

Plus encore, la notion d'exemplarité de l'État permettra de démontrer davantage l'importance qu'il accorde à l'atteinte de la prochaine cible. À ce titre, les achats de produits et services gouvernementaux (marchés publics) devront refléter les engagements du gouvernement qui devrait appuyer ses décisions sur une logique de réduction des GES sans compromettre le développement économique du Québec.

CONCLUSION : LA CIBLE 2030, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Québec est un précurseur dans la lutte contre les changements climatiques avec son adhésion au marché du carbone avec la Californie. Son leadership et son avance stratégique sont indéniables dans la nouvelle économie axée vers une décarbonisation de nos sociétés. Il faut conserver cette avance. Des enjeux technologiques, financiers, économiques et sociaux sont en cause et le Québec est bien avantagé pour tirer son épingle du jeu.

Or, il faut dès maintenant appuyer et encourager les entreprises et entrepreneurs d'ici pour qu'ils continuent à développer des nouveaux procédés de réduction de GES, en leur permettant d'accéder aux marchés internationaux pour le déploiement de leurs technologies novatrices de réduction de GES et en leur procurant un environnement d'affaires stable et prévisible. Cela générera d'importantes retombées économiques pour le Québec et des revenus de nature fiscale et parafiscale en plus de contribuer à la création d'emplois qualifiés.

¹³ L'article 38 du règlement prévoit que le Ministre verse dans son compte de réserve une quantité d'unités d'émission de 4 % des unités d'émissions disponibles selon le plafond établi pour les années 2021 et suivantes, lesquelles peuvent être utilisées à des fins d'ajustement de l'allocation gratuite ou être vendues de gré à gré.

Les recommandations que propose Écotech Québec, si elles étaient appliquées dans les meilleurs délais, permettraient aux entreprises de technologies propres québécoises de profiter pleinement des occasions de développement de technologies de réduction de GES au profit de la création d'emplois et de richesse collective pour le Québec. Cela permettrait de ramener au Québec des crédits compensatoires qui pourraient être vendus à moindre coût que le prix plancher légal, et ce, au profit de la compétitivité de nos grands émetteurs industriels du Québec.

L'entreprise privée est appelée à être l'un des principaux acteurs dans la lutte aux changements climatiques, car c'est elle qui apportera les solutions technologiques à la réduction des GES. Lors de l'adoption du protocole de Kyoto en 2005, et de la mise en place du mécanisme de développement propre, l'entreprise privée a enregistré en sept (7) ans quelque 7 500 projets de réduction de GES à travers le monde pour plusieurs centaines de milliards de \$ d'investissement. Le gouvernement du Québec peut créer cette même impulsion pour ses entreprises grâce à son marché du carbone. Ne manquons pas cette occasion de créer de la richesse au Québec.